

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Mise à disposition par la communauté des communes des Marches du Périg'or Limousin-Thiviers-Jumilhac à la commune de Thiviers de Monsieur Olivier CHABREYROU qui prendra les fonctions de Directeur Général des Services à hauteur de 70 % du temps de travail, le 3 avril 2017.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2016

Suite à la demande de Monsieur Vincent VIRVALEIX, une modification va être apportée au chapitre 12 : Fonctionnement du Marché, à savoir que le vote de la décision a suscité 3 abstentions.

(M. JUGE, Mme PETITJEAN, et Mme DUBOST)

2017.03.01 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} avril 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ d'un agent à la retraite, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De créer le poste d'adjoint administratif territorial
- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

2017.03.02 Admission en non-valeur annulation de titres

Le Trésorier de la commune, à la demande du juge de la commission de surendettement demande au conseil municipal de se prononcer sur l'effacement de la dette de deux débiteurs.

Il s'agit de l'admission en non-valeur de la somme de 538,80 € (exercice 2010-2011-2012) et 200.00 € (exercice 2016)

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette demande.

2017.03.03 Attribution chèques cadeaux pour le personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait faire bénéficier au personnel communal d'avantages qui pourraient se transformer en chèques cadeaux de fin d'année.

Edenred France à MALAKOFF ayant été contacté, des tickets Kadéos vont être mis à la disposition du personnel pour une dépense totale de **1 494.00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de prendre en charge le coût de ces tickets.

2017.03.04: Tarifs Forains et Cirques – Occupation Domaine Public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par les forains et les cirques.

Sont proposés les tarifs suivants :

- 1 jour = 40 €
- 3 jours = 90 €
- 1 semaine = 140 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette proposition.

2017.03.05 : Participation de la Commune de Thiviers au frais de fonctionnement du plan d'eau de Nantheuil

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une participation de la commune aux frais de fonctionnement du plan d'eau de Nantheuil avait été acceptée. Cette participation serait évaluée à la somme de 841.02 €, et servirait à rétribuer le maître-nageur.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement de cette somme à la commune de Nantheuil.

Le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** cette participation.

2017.03.06 : Transfert actif et passif ancienne communauté du Pays Thibérien à la Communauté de communes des marches du Périg'or Limousin

Après ouverture de la séance, Monsieur le Maire expose que, conformément à la proposition n°4 du SDCI, la communauté de communes des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac a été étendue le 1^{er} janvier 2017 aux communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Thibérien à l'exception de la commune de Sorges et Ligueux en Périgord.

Toutes les communes rejoignant un nouvel EPCI à fiscalité propre, il convient par conséquent d'adopter les conditions de la liquidation de l'ancienne communauté de communes du Pays Thibérien.

Considérant que l'ensemble des communes membres de l'ancienne communauté de communes du Pays Thibérien adhèrent désormais à la Communauté de Communes des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac, il peut être envisagé, dans un souci de simplification comptable, que l'ensemble de l'actif et du passif de la Communauté de Communes du Pays Thibérien, soit transféré directement à la Communauté de Communes des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac sans retour préalable dans le patrimoine des communes.

Sur proposition du conseil municipal,

Les éléments de l'actif et du passif de la Communauté de Communes du Pays Thibérien sont transférés à la Communauté des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

approuve à l'unanimité, **le transfert de l'actif et du passif** de la Communauté de Communes du Pays Thibérien à la Communauté de Communes des Marches du Périg'or Limousin Thiviers-Jumilhac.

2017.03.07 : Autorisation de vente de produits au sein de l'office de tourisme

La convention qui avait été signée il y a quelques années entre l'office de tourisme et la commune ne faisait pas état de vente de certains produits.

Afin de régulariser cette situation, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer favorablement sur la commercialisation de ces produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte** à l'unanimité cette proposition.

2017.03.08 : Cession véhicule communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un véhicule vétuste immatriculé 1480 TP 24, type C 15. Ce véhicule n'étant plus en état de marche, il a été décidé de le mettre en vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la proposition de mise en vente.

2017.03.09 : Application tarifs nationaux dans le cadre des opérations nationales du cinéma

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des opérations nationales du cinéma organisées par la commune, le cinéma Le Clair participera à ces manifestations comme par exemple le printemps du cinéma.

Pour ces manifestations, les tarifs nationaux s'appliqueront.

Le conseil municipal à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette décision.

2017.03.10 : Remplacement délégués conseil d'administration du collège et du conservatoire. Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission des délégués titulaires et suppléants auprès du Collège Léonce Bourliaguet, il y a lieu de procéder à la nomination de deux autres délégués.

Monsieur VILLEPONTOUX Michel et Madame CURNIL Sylvie sont candidats.

Monsieur VILLEPONTOUX Michel en tant que titulaire et Madame CURNIL Sylvie suppléante.

En ce qui concerne le conservatoire Monsieur VILLEPONTOUX Michel sera nommé titulaire et Madame GRANERIE Nathalie suppléante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** ces nominations.

2017.03.11 : Remembrement foncier commune de Vaunac-Eyzerac-St Pierre de Côte et Thiviers

M. Pierre-Yves COUTURIER, le maire, informe le conseil municipal de la demande reçue du président de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier intercommunal de Vaunac, Eyzerac, Saint Pierre de Côte et Thiviers.

Le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier décidés par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le financement de ces travaux est assuré par une subvention du conseil général au taux de 80% applicable au montant hors taxes des travaux à l'exception de travaux sur les pistes DFCI. Les pistes DFCI sont également subventionnées au taux de 80% applicable au montant hors taxes des travaux mais subventionnées par l'Etat (demande à effectuer auprès de M. RECULEAU DDT).

Le coût global des travaux est estimé à 367 131 € HT. Les travaux se répartissent sur les 4 territoires communaux ainsi :

TRAVAUX	VAUNAC	EYZERAC	St PIERRE DE CÔLE	THIVIERS	TOTAL
VOIRIE DFCI	79 598,00 €	37 392,00 €	24 636,00 €	11 127,00 €	152 753,00 €
DONT SUBVENTION ETAT	63 678,40 €	29 913,60 €	19 708,80 €	8 901,60 €	122 202,40 €
VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX	74 782,00 €	106 992,00 €	16 467,00 €	16 137,00 €	214 378,00 €
DONT SUBVENTION CD24	59 825,60 €	85 593,60 €	13 173,60 €	12 909,60 €	171 502,40 €
TOTAL	154 380,00 €	144 384,00 €	41 103,00 €	27 264,00 €	367 131,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	123 504,00 €	115 507,20 €	32 882,40 €	21 811,20 €	293 704,80 €
TOTAL RESTANT A CHARGE	30 876,00 €	28 876,80 €	8 220,60 €	5 452,80 €	73 426,20 €

M. le maire propose donc que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes.

Afin de faciliter la gestion de cette opération, M. le maire de VAUNAC a proposé que la commune de VAUNAC reçoive la délégation de maîtrise d'ouvrage des communes d'EYZERAC, SAINT PIERRE DE CÔLE et THIVIERS. Les frais directs liés à l'appel d'offres entreprises et à la Maîtrise d'Œuvre ainsi que les frais indirects (secrétariat, frais bancaires...) seront assumés par la commune de Vaunac qui établira par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage une répartition de ces frais suivant le pourcentage suivant :

42,05 % à la charge de la commune de Vaunac

39,32 % à la charge de la commune d'Eyzerac

11,20 % à la charge de la commune de Saint Pierre de Côte

7,43 % à la charge de la commune de Thiviers

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier intercommunal.
- **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge de la commune de Thiviers à la commune de Vaunac.

Dans ces deux cas:

- **ACCEPTE** les modalités de financement, sur la base des estimations figurant au procès-verbal de la commission intercommunale d'aménagement foncier ;
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.
- **PREND** note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

2017.03.12 : Adhésion de la commune de Thiviers au syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE24)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réforme des politiques publiques, les services de l'Etat de la Dordogne n'exécutent plus les missions d'appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable.

Monsieur le Maire présente les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) tels que définis par l'arrêté préfectoral n° pref/DDL/2016/0158 du 16 août 2016 qui est constitué, à ce jour, par 65 collectivités gestionnaires de services publics d'eau potable.

Afin de bénéficier des services proposés par le SMDE 24, la commune de THIVIERS doit adhérer à cette structure et transférer la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) au SMDE 24.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adhésion de la commune de Thiviers au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** l'adhésion simple de la Commune de Thiviers au SMDE 24
- **Se prononce** favorablement au transfert de la compétence « obligatoire « Protection du point de prélèvement »
- **Elit** les délégués qui siégeront au comité syndical du SMDE

* Délégué titulaire : Jacques JUGE

* Délégué suppléant : Henri BONNET

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2017.03.13 : Projet de regroupement scolaire. Procédure de maîtrise d'œuvre

Après ouverture de la séance Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune possède actuellement quatre classes au sein de son école maternelle et sept au sein de son école primaire.

Ces deux établissements étant situés sur deux sites différents, il serait plus judicieux et pratique de regrouper ces deux établissements sur un site unique.

Le projet consiste donc à transférer l'école maternelle vers l'école primaire.

Pour ce faire, il faudra procéder au réaménagement du site actuel de l'école primaire de manière à pouvoir y intégrer le personnel ainsi que les élèves de l'école maternelle.

La réalisation de cette opération permettra de rendre disponibles les locaux actuellement utilisés par l'école maternelle afin que la communauté de communes des Marches du Périg'Or Thiviers-Jumilhac puisse y réaliser le pôle intercommunal Petite Enfance, enfance, jeunesse ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager toutes démarches à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **SOLLICITE** la D.T.E.R. à hauteur de 40 % du projet H.T.

2017.03.14 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre revalorisation espaces publics, parc et parking de l'école

Après ouverture de la séance, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'étude avaient été entrepris pour la revalorisation des espaces publics, parc et parking de l'école.

Ce marché avait été confié à Marine VIGIER Paysagiste DPLG à COURSAC 24430 ayant pour co-traitant CEDRA INGENIERIE 24100 BERGERAC.

Cette dernière société n'existant plus, elle a été remplacée par la société Tecinfra à Saint Astier qui reprend la mission d'œuvre du présent marché en co-traitance avec Marine VIGIER Paysagiste DPLG ;

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à régler le montant des honoraires au nouveau co-traitant « La Société Tecinfra »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette demande.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- repas des commerçants le vendredi 23 mars 2017. Un débat avec les élus a été organisé dans le but d'échanger, d'écouter et maintenant agir (boutiques éphémères, fleurs dans la rue Lamy et rue de la tour)

- Prochain Thiviers Info : Michel VILLEPONTOUX Annonce sa distribution dans la 1^{ère} semaine de Juin.

Les articles devront être remis à partir du 7 avril et ce jusqu'au 15 mai

- En ce qui concerne le site internet de la ville, Pascal MAZEAUD indique qu'il va reprendre vie au 1^{er} avril 2017

- Démission de Jean VIGIER :

Monsieur le maire annonce la démission de Jean VIGIER tant sur le plan communautaire que sur le plan municipal.

Logiquement, Bruno DUBOST devrait être interrogé très bientôt sur son éventuelle acceptation de conseiller municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures 45.

Liste des délibérations du 24 mars 2017

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2016

- **2017.03.01 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} avril 2017**
- **2017.03.02 Admission en non-valeur annulation de titres**
- **2017.03.03 Attribution chèques cadeaux pour le personnel**
- **2017.03.04 : Tarifs Forains et Cirques – Occupation Domaine Public**
- **2017.03.05 Participation de la Commune de Thiviers au frais de fonctionnement du plan d'eau de Nantheuil**
- **2017.03.06 : Transfert actif et passif ancienne communauté du Pays Thibérien à la Communauté de communes des marches du Périg'or Limousin**
- **2017.03.07 : Autorisation de vente de produits au sein de l'office de tourisme**
- **2017.03.08 : Cession véhicule communal**
- **2017.03.09 : Application tarifs nationaux dans le cadre des opérations nationales du cinéma**
- **2017.03.10 : Remplacement délégués conseil d'administration du collège et du conservatoire. Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire.**
- **2017.03.11 : Remembrement foncier commune de Vaunac-Eyzerac-St Pierre de Côte et Thiviers**
- **2017.03.12 : Adhésion de la commune de Thiviers au syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE24)**
- **2017.03.13 : Projet de regroupement scolaire. Procédure de maîtrise d'œuvre**
- **2017.03.14 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre revalorisation espaces publics, parc et parking de l'école**

Signatures des membres présents

Nom et Prénom	Signature
COUTURIER Pierre-Yves	
MAZEAUD Pascal	
VIRVALEIX Vincent	
BAUDESSON Céline	

JUGE Jacques	
DEQUANT Céline	
AMOUROUX Patrice	
VILLEPONTOUX Michel	
DUBOST Marie-Françoise	
BONNET Henri	
FAVARD Marie	
BRUNESSAUX Nicole	
REBIERE Michel	
DOBBELS Michel	
COURNIL Sylvie	
BOST Benoît	
MOUTON Benoît	
GRANERI Nathalie	

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.01: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ d'un agent à la retraite, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De créer le poste d'adjoint administratif territorial
- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme.

Thiviers, le 27 mars 2017

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,

Qui certifie en outre que la présente délibération a été

Affichée, rendue exécutoire et adressée à M. le Sous-Préfet

De Nontron

Le Maire,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Le Maire,



Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-2017_03_01-DE
Regu le 10/04/2017

République Française

Département de la Dordogne

Arrondissement de Nontron

Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.02: ADMISSION EN NON-VALEUR. ANNULATION DE TITRES

Le Trésorier de la commune, à la demande du juge de la commission de surendettement demande au conseil municipal de se prononcer sur l'effacement de la dette de deux débiteurs.

Il s'agit de l'admission en non-valeur de la somme de 538,80 € (exercice 2010-2011-2012) et 200.00 € (exercice 2016)

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE cette demande.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Pierre-Yves COUTURIER



AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170302-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.03 : ATTRIBUTION CHEQUES KADEOS AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait faire bénéficier au personnel communal d'avantages qui pourraient se transformer en chèques cadeaux de fin d'année.

Edenred France à MALAKOFF ayant été contacté, des tickets Kadéos vont être mis à la disposition du personnel pour une dépense totale de **1 494.00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de prendre en charge le coût de ces tickets.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



RECETTES
024-212405518-20170324-20170303-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.04 : Tarifs Forains et Cirques – Occupation Domaine Public

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public par les forains et les cirques.

Sont proposés les tarifs suivants :

- 1 jour = 40 €
- 3 jours = 90 €
- 1 semaine = 140 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette proposition.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



AR PRÉFECTURE

024-212405518-20170324-20170304-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.05 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PLAN D'EAU DE NANTHEUIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une participation de la commune aux frais de fonctionnement du plan d'eau de Nantheuil avait été acceptée. Cette participation serait évaluée à la somme de 841.02 €, et servirait à rétribuer le maître-nageur.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement de cette somme à la commune de Nantheuil.

Le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** cette participation.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



AR PREFECTURE
024-212405518-20170324-20170305-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.07 : AUTORISATION DE VENTE DE PRODUITS AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME

La convention qui avait été signée il y a quelques années entre l'office de tourisme et la commune ne faisait pas état de vente de certains produits.

Afin de régulariser cette situation, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer favorablement sur la commercialisation de ces produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte** à l'unanimité cette proposition.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170307-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.08 : CESSION VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un véhicule vétuste immatriculé 1480 TP 24, type C 15. Ce véhicule n'étant plus en état de marche, il a été décidé de le mettre en vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la proposition de mise en vente.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

024-212405518-20170324-20170308-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.09: APPLICATION TARIFS NATIONAUX DANS LE CADRE DES OPERATIONS DU CINEMA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des opérations nationales du cinéma organisées par la commune, le cinéma Le Clair participera à ces manifestations comme par exemple le printemps du cinéma.

Pour ces manifestations, les tarifs nationaux s'appliqueront.

Le conseil municipal à l'unanimité, **ACCEPTE** cette décision.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
PAR PREFECTURE
024-212405518-20170324-20170309-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.11 : REMEMBREMENT FONCIER COMMUNE DE VAUNAC EYZERAC ST PIERRE DE COLE ET THIVIERS

M. Pierre-Yves COUTURIER, le maire, informe le conseil municipal de la demande reçue du président de la commission intercommunale d'aménagement foncier dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier intercommunal de Vaunac, Eyzérac, Saint Pierre de Côte et Thiviers.

Le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier décidés par la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le financement de ces travaux est assuré par une subvention du conseil général au taux de 80% applicable au montant hors taxes des travaux à l'exception de travaux sur les pistes DFCI. Les pistes DFCI sont également subventionnées au taux de 80% applicable au montant hors taxes des travaux mais subventionnées par l'Etat (demande à effectuer auprès de M. RECULEAU DDT).

Le coût global des travaux est estimé à 367 131 € HT. Les travaux se répartissent sur les 4 territoires communaux ainsi :

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170311-DE
Regu le 10/04/2017

TRAVAUX	VAUNAC	EYZERAC	St PIERRE DE CÔLE	THIVIERS	TOTAL
VOIRIE DFCI	79 598,00 €	37 392,00 €	24 636,00 €	11 127,00 €	152 753,00 €
DONT SUBVENTION ETAT	63 678,40 €	29 913,60 €	19 708,80 €	8 901,60 €	122 202,40 €
VOIRIE ET AUTRES TRAVAUX	74 782,00 €	106 992,00 €	16 467,00 €	16 137,00 €	214 378,00 €
DONT SUBVENTION CD24	59 825,60 €	85 593,60 €	13 173,60 €	12 909,60 €	171 502,40 €
TOTAL	154 380,00 €	144 384,00 €	41 103,00 €	27 264,00 €	367 131,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	123 504,00 €	115 507,20 €	32 882,40 €	21 811,20 €	293 704,80 €
TOTAL RESTANT A CHARGE	30 876,00 €	28 876,80 €	8 220,60 €	5 452,80 €	73 426,20 €

M. le maire propose donc que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux connexes.

Afin de faciliter la gestion de cette opération, M. le maire de VAUNAC a proposé que la commune de VAUNAC reçoive la délégation de maîtrise d'ouvrage des communes d'EYZERAC, SAINT PIERRE DE CÔLE et THIVIERS. Les frais directs liés à l'appel d'offres entreprises et à la Maîtrise d'Œuvre ainsi que les frais indirects (secrétariat, frais bancaires...) seront assumés par la commune de Vaunac qui établira par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage une répartition de ces frais suivant le pourcentage suivant :

42,05 % à la charge de la commune de Vaunac

39,32 % à la charge de la commune d'Eyzerac

11,20 % à la charge de la commune de Saint Pierre de Côte

7,43 % à la charge de la commune de Thiviers

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier intercommunal.
- **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge de la commune de Thiviers à la commune de Vaunac.

Dans ces deux cas:

- **ACCEPTÉ** les modalités de financement, sur la base des estimations figurant au procès-verbal de la commission intercommunale d'aménagement foncier ;
- **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170311-DE
Regu le 10/04/2017

- **PREND** note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170311-DE
Regu le 10/04/2017

République Française

Département de la Dordogne

Arrondissement de Nontron

Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.12 : ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réforme des politiques publiques, les services de l'Etat de la Dordogne n'exécutent plus les missions d'appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable.

Monsieur le Maire présente les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) tels que définis par l'arrêté préfectoral n° pref/DDL/2016/0158 du 16 août 2016 qui est constitué, à ce jour, par 65 collectivités gestionnaires de services publics d'eau potable.

Afin de bénéficier des services proposés par le SMDE 24, la commune de THIVIERS doit adhérer à cette structure et transférer la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) au SMDE 24.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adhésion de la commune de Thiviers au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** l'adhésion simple de la Commune de Thiviers au SMDE 24
- **Se prononce** favorablement au transfert de la compétence « obligatoire « Protection du point de prélèvement »
- **Elit** les délégués qui siègeront au comité syndical du SMDE

* Délégué titulaire : Jacques JUGE

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170312-DE
Regu le 10/04/2017

* Délégué suppléant : Henri BONNET

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170312-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.13: PROJET DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Après ouverture de la séance Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune possède actuellement quatre classes au sein de son école maternelle et sept au sein de son école primaire.

Ces deux établissements étant situés sur deux sites différents, il serait plus judicieux et pratique de regrouper ces deux établissements sur un site unique.

Le projet consiste donc à transférer l'école maternelle vers l'école primaire.

Pour ce faire, il faudra procéder au réaménagement du site actuel de l'école primaire de manière à pouvoir y intégrer le personnel ainsi que les élèves de l'école maternelle.

La réalisation de cette opération permettra de rendre disponibles les locaux actuellement utilisés par l'école maternelle afin que la communauté de communes des Marches du Périg'Or Thiviers-Jumilhac puisse y réaliser le pôle intercommunal Petite Enfance, enfance, jeunesse ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager toutes démarches à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170313-DE
Regu le 10/04/2017

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **SOLLICITE** la D.T.E.R. à hauteur de 40 % du projet H.T.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué,

AR PREFECTURE

024-212405518-20170324-20170313-DE
Regu le 10/04/2017

République Française
Département de la Dordogne
Arrondissement de Nontron
Canton de Thiviers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 24 mars 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Thiviers (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur COUTURIER Pierre-Yves Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme BAUDESSON Céline, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, M. DOBBELS Michel, Mme COUNIL Sylvie, M. BOST Benoît, M. MOUTON Benoît, Mme GRANERI Nathalie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Carole LEHAIR, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, Mme HYVOZ Isabelle qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Céline BAUDESSON, Mme Nathalie GRANERI, M. Vincent VIRVALEIX, et M. Michel DOBBELS.

ETAIT ABSENT : Jean VIGIER

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2017

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procurations : 4

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent VIRVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2017.03.14: AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE REVALORISATION ESPACES PUBLICS PAR ET PARKING DE L'ÉCOLE

Après ouverture de la séance, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'étude avaient été entrepris pour la revalorisation des espaces publics, parc et parking de l'école.

Ce marché avait été confié à Marine VIGIER Paysagiste DPLG à COURSAC 24430 ayant pour co-traitant CEDRA INGENIERIE 24100 BERGERAC .

Cette dernière société n'existant plus, elle a été remplacée par la société Tecinfra à Saint Astier qui reprend la mission d'œuvre du présent marché en co-traitance avec Marine VIGIER Paysagiste DPLG ;

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à régler le montant des honoraires au nouveau co-traitant « La Société Tecinfra »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette demande.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné
Qui certifie en outre que la présente délibération
A été affichée, rendue exécutoire et adressée à
M. le Sous-Préfet de Nontron
Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Thiviers, le 27 mars 2017

Le Maire,

Pierre-Yves COUTURIER

